

autorisant à pratiquer, porteront le nom de "Membres" du dit Collège, mais elles ne pourront être élues comme gouverneurs qu'après quatre années de la date de leur admission comme membres.

Tous les membres devront, chaque année, le ou avant le 1<sup>er</sup> Juillet, payer entre les mains du Régistrateur, une somme de deux piastres étant leur contribution annuelle.

Aucun membre du Collège ne pourra voter aux assemblées triennales, ni être éligible comme Gouverneur, à moins qu'il n'ait payé, le 1<sup>er</sup> Juillet précédent l'assemblée, tout ce qu'il pourra devoir au Collège.

Il sera du pouvoir du Président de faire poursuivre tout membre du Collège négligeant de payer annuellement ses redevances au Collège.

---

Nous avons annoncé dans nos précédentes livraisons que M. C. E. de Lamirande avait été autorisé par le bureau des gouverneurs du C. des M. et C. à recevoir la contribution annuelle des membres du dit collège.

Il est bien entendu que M. de Lamirande n'a été désigné à cet emploi qu'à titre d'aide, et que les médecins, s'ils le désirent, peuvent, comme par le passé, s'adresser au régistrateur du collège, M. le Dr L. Larue, rue Saint-Georges, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'adresse de M. C. E. de Lamirande est : No 55 rue Saint-Jacques, Montréal.

---

### Petite correspondance.

---

Quel est le traitement le plus récent de la méningite des enfants ?  
Dr M. G.

Rep.—La méningite réputée inguérissable jusqu'aujourd'hui, parce qu'on ne lui reconnaissait qu'une seule cause, le tubercule, est susceptible de guérir dans plusieurs cas, parce que la pathogénie nous prouve que la méningite a d'autres processus morbides que le processus tuberculeux. Ainsi il y a le processus inflammatoire, résultant d'une excitation par action réflexe, comme celle qui résulte du travail de la dentition ; il y a le processus strumeux, lymphatique (c'est le plus fréquent).

Voici le traitement que nous conseillons, et qui a été préconisé particulièrement par le Dr Vovard de Bordeaux. L'iode de potassium est administré à l'intérieur dès le début de la maladie, les purgatifs violents servent à combattre la constipation, habituelle alors, et agissent comme médication transpositive ; puis on a recours aux contre-irritants locaux, qui sont peut-être la base du traitement. Voici comment l'on peut procéder : la tête de l'enfant étant rasée, on répand à l'aide d'un pinceau une légère couche de croton-tiglum sur le cuir chevelu, puis la tête est enveloppée dans un bonnet de toile-Dieu afin d'épêcher l'absorption par les draps,